



«Les prisons sont le reflet de la société»

Maeva Pleines

Analyse Selon un récent rapport, la Suisse compte quatre fois plus de suicides en prison par rapport à la moyenne européenne. Qu'en est-il dans le **canton de Berne**? Réponse d'Olivier Aebischer.

Selon une étude réalisée par l'Université de Lausanne pour le Conseil de l'Europe, le taux de suicide dans les établissements pénitentiaires helvétiques est quatre fois plus élevé en 2022 qu'en comparaison européenne. Sur les 44 autres Etats ayant fourni des chiffres, seule la Lettonie présente un pire résultat. A savoir 21,7 détenus pour 10'000, contre 20,2 en Suisse, alors que la moyenne s'élève à 5,3. A noter qu'en relation à sa population, la Suisse compte moins de détenus que la moyenne. On fait le point dans nos prisons avec le porte-parole de l'Office bernois de l'exécution judiciaire, Olivier Aebischer.

En 2023, il y a eu un seul événement tragique à Bienne.

Olivier Aebischer, quelle est la situation dans les prisons de la région?

Il n'y a eu aucun suicide dans



Olivier Aebischer

Porte-parole de l'Office bernois de l'exécution judiciaire

les cinq prisons régionales et les quatre établissements pénitentiaires bernois en 2022, année qui concerne le rapport. En 2023, il y a eu un événement tragique à Bienne. Et, dans tout le **canton**, on en dénombre sept durant la dernière décennie.

Alors comment expliquez-vous le mauvais classement de la Suisse en comparaison européenne?

Il faut relativiser ces résultats, car notre pays compte environ 6800 détenus et le nombre de suicides oscille entre 2 et 14 par année. Ces chiffres entraînent des variations importantes. D'autre part, la prison accueille une forte proportion de personnes atteintes de troubles psychiques ou de dépendances – une population particulièrement susceptible de se faire du mal. Dans l'ensemble de la so-

ciété, on constate que ces affections augmentent, notamment chez les jeunes. Au final, les prisons reflètent ce qu'il se passe dans la société.

Observe-t-on une évolution ces dernières années dans le **canton de Berne?**

Pas vraiment. Les chiffres semblent aléatoires et la même prison n'est pas touchée deux fois.

Y a-t-il des différences entre les détentions préventives, comme dans la prison de Bienne, et les incarcérations de plus long terme, comme dans l'établissement pénitentier de Witzwil?

Le taux est plus élevé dans les prisons régionales. En effet, on peut y être incarcéré d'un moment à l'autre sans savoir combien de temps durera la détention préventive. Chez certains, cela crée un choc carcéral, c'est-à-dire un bouleversement lié à la rupture abrupte avec la vie extérieure. Par ailleurs, les conditions de détention y sont plus strictes. Parfois, les contacts sont interdits par le ministère public afin d'éviter de faire détruire des preuves, d'influencer des témoins ou même de menacer des victimes. Alors

qu'à Witzwil, les prisonniers partagent des espaces communs et du temps libre. Ils bénéficient de plus d'activités, voire d'une formation. Bref, on se concentre davantage sur la vie d'après.

Constate-t-on des différences entre les hommes et les femmes?

Proportionnellement, 94% de la population carcérale du pays est masculine. Cela se reflète par un nombre absolu de suicides plus élevé chez les hommes. Par contre, je n'ai pas connaissance de tendances liées au genre.

Quelles mesures de prévention sont mises en place pour éviter les drames?

Il y en a plusieurs. Lors de l'entrée en détention, les nouveaux arrivants reçoivent un entretien avec un collaborateur ainsi qu'avec le service médical ou un médecin dans les 24 heures. Ceci afin de déterminer leur état mental. Le personnel est, en outre, sensibilisé à cette problématique durant la formation obligatoire. On y enseigne non seulement les premiers soins, mais aussi comment investir la relation avec les prisonniers dans le but de connaître leurs besoins – même si, actuellement, la

surpopulation carcérale réduit le temps disponible pour faire ça. Par ailleurs, dans les cellules, le mobilier est réfléchi pour éviter la présence de câbles ou d'objets facilitant toute tentative de se faire du mal.

Un projet pilote a également été lancé dans les cantons de Berne et de Zurich...

De la fin 2023 à 2027, il a pour but d'accompagner les détenus de manière encore plus ciblée. Ces derniers reçoivent, par exemple, plus de soutien en vue de leur réinsertion dans la société. Un travail avec les proches est mené ainsi que des mesures de transition entre la détention provisoire, de plus longue durée ou la libération. Le personnel reçoit des modules de formation supplémentaires pour cela.

Pourrait-on encore apporter des améliorations, par exemple en interdisant le port de ceintures ou en fournissant des habits qui se déchirent facilement?

Il est toujours possible de faire mieux, mais c'est surtout une question de volonté politique. Il s'agirait, par exemple, d'augmenter le personnel et améliorer les infrastructures. Cela se fera à Bienne. La prison a bientôt 140 ans et elle sera remplacée

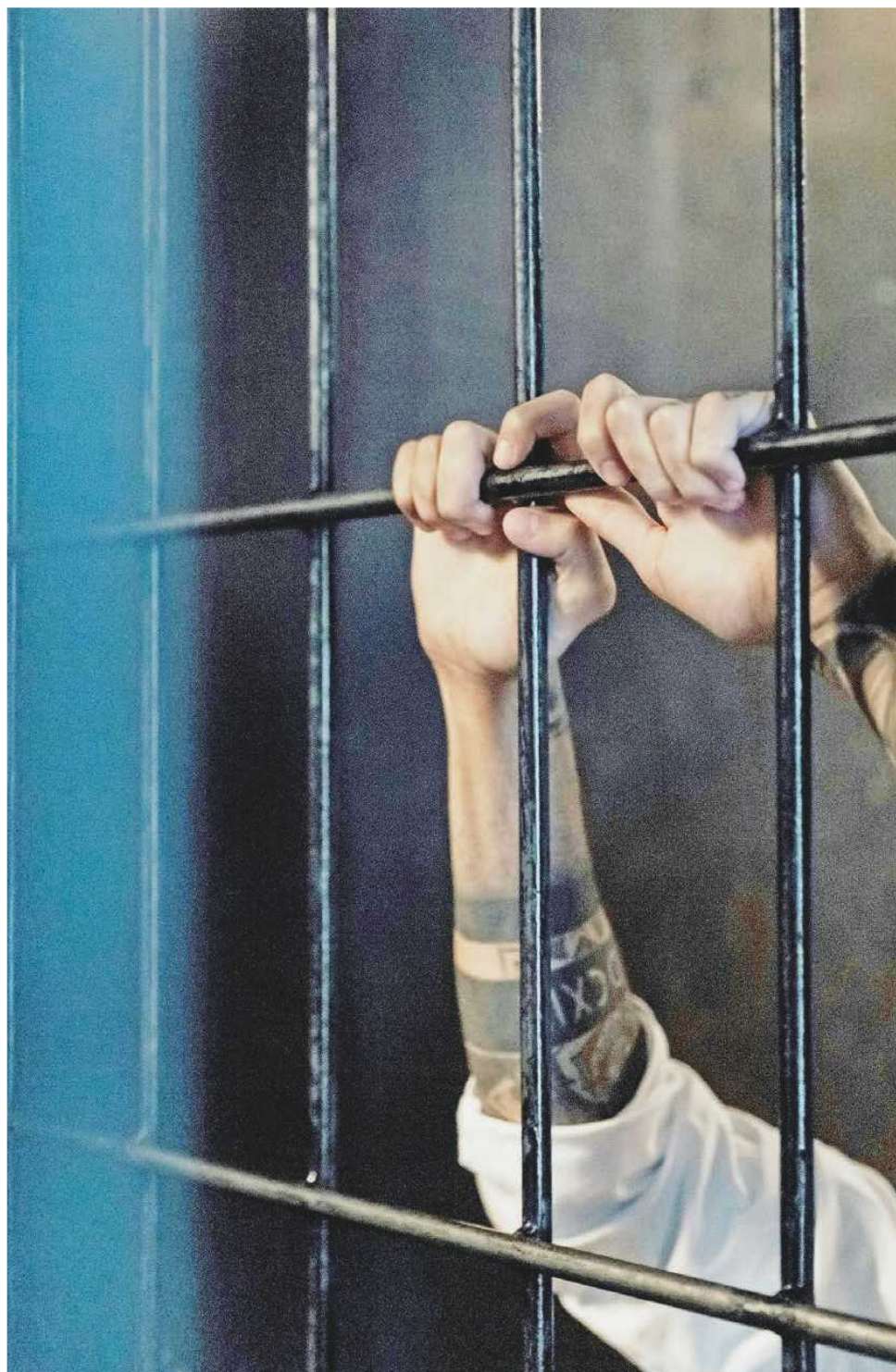
par un nouveau bâtiment à Witzwil, qui devrait être opérationnel en 2033. Quant aux habits, chacun est autorisé à porter ses propres affaires, sauf en cas de risque sécuritaire identifié. Car priver les détenus de cette possibilité serait humiliant. Si les gens veulent vraiment se faire du mal, ils trouvent d'autres moyens.

De manière générale, il y a un problème de santé mentale dans les prisons. Comment aide-t-on les personnes fragiles?

En cas de diagnostic, les détenus sont suivis psychologiquement. Au besoin, ils sont transférés en clinique. Comme dans l'ensemble de la société, on peut constater un manque généralisé de praticiens. Il existe néanmoins des divisions médicales spécifiquement dédiées aux établissements carcéraux.

Pour les employés, découvrir un suicide représente un choc durable. Comment sont-ils pris en charge?

Ils peuvent, à tout moment, faire appel au Care Team du **canton de Berne**. Ils bénéficient ainsi d'un soutien psychologique dans les heures qui suivent l'événement traumatisant. Les codétenus peuvent aussi demander un tel suivi.



Les suicides sont plus nombreux en détention préventive à cause du choc carcéral.

Photo d'illustration Pexels